

États financiers consolidés de

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE
TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE**

31 mars 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2012 et les états consolidés des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur (suite)

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Collège au 31 mars 2012, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Deloitte & Touche s.r.l.

Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 11 juin 2012

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
États financiers consolidés
31 mars 2012

	<u>PAGE</u>
État consolidé des résultats	1
État consolidé de l'évolution des soldes de fonds	2
Bilan consolidé	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires	5 - 23
Annexe 1 - Subventions	24
Annexe 2 - Services associés	25

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
État consolidé des résultats
de l'exercice clos le 31 mars 2012

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Elimination des comptes interfonds	2012 Total	2011 Total
Produits						
Subventions (annexe 1)	46 591 801 \$	2 098 218 \$	- \$	- \$	48 690 019 \$	48 131 485 \$
Frais de scolarité	13 791 885	-	-	-	13 791 885	12 497 517
Revenus de contrats	5 956 368	-	-	-	5 956 368	8 234 431
Frais accessoires et de fournitures	2 608 619	-	-	-	2 608 619	2 625 713
Services associés (annexe 2)	2 227 494	1 116 863	1 781 544	(685 232)	4 440 669	4 422 516
Intérêts	211 531	-	259 235	-	470 766	376 135
Dons, commandites et activités de prélèvement de fonds	991 343	-	650 447	(909 115)	732 675	479 234
Divers	4 521 477	-	-	-	4 521 477	3 691 496
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	-	5 305 391	-	-	5 305 391	4 310 959
	76 900 518	8 520 472	2 691 226	(1 594 347)	86 517 869	84 769 486
Charges						
Opérations						
Enseignement	53 187 678	-	-	-	53 187 678	50 621 296
Ressources pédagogiques	673 768	-	-	-	673 768	693 352
Affaires étudiantes	3 464 766	-	-	-	3 464 766	3 312 128
Administration	8 163 805	-	372 213	-	8 536 018	8 468 592
Ressources physiques	5 973 747	-	-	-	5 973 747	5 166 849
Projets spéciaux	3 777 518	568 996	-	-	4 346 514	4 992 789
Services associés (annexe 2)	1 411 094	-	1 100 427	(685 232)	1 826 289	1 704 304
	76 652 376	568 996	1 472 640	(685 232)	78 008 780	74 959 310
Autres						
Dons, bourses et aide financière	832 330	-	1 218 586	(909 115)	1 141 801	1 334 695
Mauvaises créances	55 000	-	-	-	55 000	90 000
Contribution au Conseil des employeurs dans les collèges	148 800	-	-	-	148 800	130 900
Intérêts de la dette à long terme	-	653 862	-	-	653 862	684 680
Amortissement des immobilisations corporelles	-	7 508 372	-	-	7 508 372	5 977 451
	1 036 130	8 162 234	1 218 586	(909 115)	9 507 835	8 217 726
	77 688 506	8 731 230	2 691 226	(1 594 347)	87 516 615	83 177 036
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les avantages sociaux futurs	(787 988)	(210 758)	-	-	(998 746)	1 592 450
Avantages sociaux futurs (recouvrement) (note 9)	(25 750)	-	-	-	(25 750)	250
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(762 238) \$	(210 758) \$	- \$	- \$	(972 996) \$	1 592 200 \$

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

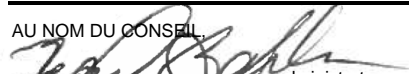
**État consolidé de l'évolution des soldes de fonds
de l'exercice clos le 31 mars 2012**

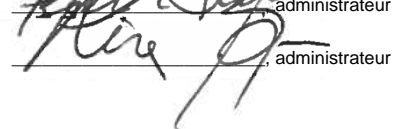
	Fonds de fonctionnement				Fonds d'immobilisations	Fonds assujetti à des restrictions	Fonds de dotation	2012 <u>Total</u>	2011 <u>Total</u>
	Non grevés d'affectations	Avantages sociaux futurs (note 9)	Affectés d'origine interne (note 11)	Total					
SOLDES DE FONDS (INSUFFISANCE) AU DÉBUT	5 047 816 \$	(730 500) \$	11 176 \$	4 328 492 \$	19 044 009 \$	25 732 \$	9 377 347 \$	32 775 580 \$	29 959 644 \$
Ajouter :									
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(787 988)	25 750	-	(762 238)	(210 758)	-	-	(972 996)	1 592 200
Apports reçus à titre de dotation	-	-	-	-	-	-	499 484	499 484	698 750
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	10 849	-	-	10 849	-	-	(210 955)	(200 106)	451 810
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les instruments dérivés	-	-	-	-	(852 806)	-	-	(852 806)	73 176
Transferts interfonds									
Affectations d'origine interne de l'exercice courant	(48 864)	-	48 864	-	-	-	-	-	-
Programme de renouvellement des bâtiments	(24 609)	-	-	(24 609)	24 609	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS (INSUFFISANCE) À LA FIN	4 197 204 \$	(704 750) \$	60 040 \$	3 552 494 \$	18 005 054 \$	25 732 \$	9 665 876 \$	31 249 156 \$	32 775 580 \$
Solde cumulé des gains sur actifs financiers disponibles à la vente	10 849 \$	- \$	- \$	10 849 \$	- \$	- \$	178 066 \$	188 915 \$	389 021 \$
Solde cumulé des pertes sur les produits dérivés à la fin	- \$	- \$	- \$	- \$	(2 802 802) \$	- \$	- \$	(2 802 802) \$	(1 949 996) \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Bilan consolidé
au 31 mars 2012

	Fonds de <u>fonctionnement</u>	Fonds <u>d'immobilisations</u>	Fonds assujetti <u>à des restrictions</u>	Fonds de <u>dotation</u>	2012 <u>Total</u>	2011 <u>Total</u>
ACTIF À COURT TERME						
Encaisse	6 606 030 \$	99 183 \$	531 044 \$	- \$	7 236 257 \$	18 938 161 \$
Subventions à recevoir	6 791 430	-	-	-	6 791 430	5 336 886
Débiteurs	3 195 377	275 000	-	-	3 470 377	4 044 978
Stocks	19 184	-	-	-	19 184	28 408
Frais payés d'avance	154 611	-	12 229	-	166 840	172 732
Intérêts à recevoir	58 508	-	31 525	-	90 033	82 521
	16 825 140	374 183	574 798	-	17 774 121	28 603 686
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	-	125 659 701	-	-	125 659 701	127 219 805
SUBVENTIONS À RECEVOIR	-	-	-	-	-	75 575
MONTANTS À RECEVOIR	-	805 000	-	-	805 000	1 060 000
PLACEMENTS À LONG TERME (note 5)	2 515 789	-	-	9 665 876	12 181 665	11 775 601
	19 340 929 \$	126 838 884 \$	574 798 \$	9 665 876 \$	156 420 487 \$	168 734 667 \$
PASSIF À COURT TERME						
Créditeurs et frais courus	5 148 062 \$	- \$	190 743 \$	- \$	5 338 805 \$	10 809 036 \$
Salaires et retenues exigibles	7 546 511	-	-	-	7 546 511	9 318 024
Apports reportés (note 6)	2 542 862	787 971	358 323	-	3 689 156	4 681 330
Portion à court terme de la dette à long terme (note 8)	-	485 995	-	-	485 995	463 001
	15 237 435	1 273 966	549 066	-	17 060 467	25 271 391
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	-	94 862 898	-	-	94 862 898	97 811 541
DETTE À LONG TERME (note 8)	-	12 696 966	-	-	12 696 966	12 330 155
AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (note 9)	551 000	-	-	-	551 000	546 000
	15 788 435	108 833 830	549 066	-	125 171 331	135 959 087
ÉVENTUALITÉS (note 14)						
SOLDES DE FONDS						
Investis en immobilisations corporelles	-	17 613 842	-	-	17 613 842	16 615 108
Reçus à titre de dotation (note 10)	-	-	-	9 665 876	9 665 876	9 377 347
Affectés d'origine interne (note 11)	60 040	391 212	25 732	-	476 984	2 465 809
Non grevés d'affectations	3 492 454	-	-	-	3 492 454	4 317 316
	3 552 494	18 005 054	25 732	9 665 876	31 249 156	32 775 580
	19 340 929 \$	126 838 884 \$	574 798 \$	9 665 876 \$	156 420 487 \$	168 734 667 \$

AU NOM DU CONSEIL


administrateur


administrateur

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

**État consolidé des flux de trésorerie
de l'exercice clos le 31 mars 2012**

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des produits sur les charges	(972 996) \$	1 592 200 \$
Ajustement pour :		
Amortissement - apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 305 391)	(4 310 959)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 508 372	5 977 451
Avantages sociaux futurs	(25 750)	250
	1 204 235	3 258 942
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 12)	(4 917 601)	6 468 233
	(3 713 366)	9 727 175
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 948 268)	(26 531 993)
Variation des créiteurs et frais courus se rapportant aux activités d'investissement	(3 607 835)	(1 205 758)
Diminution (augmentation) des montants à recevoir	255 000	(1 060 000)
Acquisition de placements à long terme	(9 742 236)	(5 307 868)
Disposition de placements à long terme	9 136 066	4 317 774
	(9 907 273)	(29 787 845)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement de la dette à long terme	(463 001)	(455 045)
Diminution des subventions à recevoir	75 575	265 455
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	1 806 677	18 756 609
Apport reçu à titre de dotation	499 484	698 750
	1 918 735	19 265 769
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(11 701 904)	(794 901)
Encaisse au début de l'exercice	18 938 161	19 733 062
Encaisse à la fin de l'exercice	7 236 257 \$	18 938 161 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

1. CONSTITUTION

Le Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale (le Collège) est constitué en vertu de la Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, afin d'augmenter l'accès des francophones à la formation post-secondaire et offrir des programmes d'études de qualité à la communauté de langue française de l'Ontario. Le Collège a débuté ses activités d'enseignement le 4 septembre 1990. Le Collège est exempt d'impôts sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Modifications des conventions comptables

En décembre 2010, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a modifié le référentiel comptable devant être utilisé par les organismes sans but lucratif du secteur public. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2012, les organismes sans but lucratif du secteur public devront choisir soit (a) le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) de la comptabilité du secteur public, comprenant les chapitres SP 4200 à SP 4270 ou bien, (b) le Manuel de l'ICCA de la comptabilité du secteur public sans les chapitres SP 4200 à SP 4270. L'adoption anticipée de ces nouvelles normes est permise. La Cité prévoit d'adopter les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif du secteur public, comprenant les chapitres SP 4200 à SP 4270, pour son exercice à compter du 1^{er} avril 2012. L'impact de la transition à ce nouveau référentiel comptable n'a pas encore été déterminé.

Le Collège est un organisme sans but lucratif. Les états financiers consolidés présentent les activités du Collège et celles de la Fondation de La Cité collégiale Inc., entité sans but lucratif contrôlée par le Collège. Ils sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour de tels organismes et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Méthode de comptabilisation des apports

Le Collège applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Comptabilité par fonds

Afin d'observer les affectations prévues par rapport à l'utilisation des ressources qui lui sont disponibles, le Collège maintient une comptabilité par fonds.

Le Fonds de fonctionnement reflète l'utilisation des ressources associées aux opérations courantes et aux activités des services associés. De même, ce fonds reflète le déficit accumulé relié aux avantages sociaux futurs selon les modalités du chapitre 3461 du manuel de l'ICCA.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds (suite)

Le Fonds d'immobilisations démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources destinées à des fins de capital. À même ses contributions générales, le Collège comptabilise dans le Fonds d'immobilisations un montant égal aux achats d'immobilisations corporelles financés directement par le Collège, les dépenses afférentes aux projets de nature capitale qui ne sont pas capitalisées ainsi que les montants requis pour le service de toute dette afférente aux immobilisations corporelles.

Le Fonds assujetti à des restrictions démontre la disponibilité et l'utilisation des ressources affectées à des fins spécifiques, ainsi que les montants reçus par le Collège pour lesquels celui-ci effectue l'administration au nom de tierces parties.

Le Fonds de dotation présente l'accumulation du capital qui doit être maintenu de façon permanente afin d'offrir des programmes d'aide financière financés à même les revenus générés par ce capital. Les intérêts gagnés par le Fonds de dotation sont comptabilisés aux apports reportés grevés d'affectations externes dans le Fonds assujetti à des restrictions, et sont constatés comme revenus à l'état des résultats dans la mesure où des bourses ont été versées aux étudiant(e)s à même ces fonds.

Produits

Les subventions reçues du Ministère de la Formation et des Collèges et Universités ou les apports provenant d'autres sources externes à des fins spécifiques sont constatées à titre de produit dans l'exercice financier au cours duquel les activités reliées à ces subventions sont effectuées. Les subventions reçues pour l'acquisition de terrain sont constatées à titre d'augmentations directes de l'actif net. Les subventions reçues pour l'acquisition des immobilisations corporelles sont présentées comme apports reportés et sont amorties en fonction de la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles acquises.

Les apports qui ne sont pas grevés d'affectations externes sont présentés à titre de produit de l'exercice concerné lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons ou contributions externes reçus à titre de dotation et dont les montants doivent être maintenus en permanence sont comptabilisés directement comme augmentation du solde de fonds du Fonds de dotation.

Les apports reçus sous forme de biens sont constatés dans le Fonds de fonctionnement à leur juste valeur dans la période où ils ont été reçus.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Produits (suite)

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ces derniers ne sont pas constatés dans les états financiers. Cependant, si un apport s'avérait significatif, il serait divulgué par voie de note aux états financiers.

Les frais de scolarité sont comptabilisés en fonction des cours et des programmes auxquels ils se rapportent et qui ont débuté au cours de l'exercice financier.

Avantages sociaux futurs

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. Bien que le régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations déterminées, le Collège ne dispose pas de suffisamment d'informations concernant la portion des coûts des prestations de retraite pour se conformer aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. Donc, le Collège comptabilise la portion des coûts des prestations de retraite du régime interentreprises en se conformant aux recommandations relatives aux régimes à cotisations déterminées.

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Étant donné que le Collège dispose de suffisamment d'informations concernant les avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi du régime interentreprises, le Collège se conforme aux recommandations relatives aux régimes à prestations déterminées. L'estimation de la valeur actualisée des avantages complémentaires de retraite et les avantages postérieurs à l'emploi pour les services d'assurance-vie et bénéfiques collectifs pour employé(e)s sont comptabilisés au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège.

Affectation de l'actif net du Fonds de fonctionnement

Le Collège affecte une partie de l'actif net du Fonds de fonctionnement pour utilisation spécifique dans l'avenir. Les charges s'y rattachant sont imputées aux résultats lorsqu'elles sont encourues et un montant équivalent de l'actif net affecté d'origine interne est alors viré au solde non affecté.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instrument financiers

a) *Classement*

La direction du Collège a établi le classement suivant pour les instruments financiers :

Encaisse	Détenus à des fins de transactions
Subventions à recevoir, débiteurs	Prêts et créances
Intérêts à recevoir	Prêts et créances
Montants à recevoir	Prêts et créances
Placements à long terme	Disponibles à la vente
Créditeurs et frais courus	Autres passifs
Salaires et retenues exigibles	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

Les instruments financiers classés comme instruments détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur et toutes les variations de la juste valeur sont constatées dans l'état des résultats. Les actifs financiers classés comme actifs financiers détenus jusqu'à échéance ou comme prêts et créances et autres passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et toutes les variations des gains et des pertes non réalisés sont constatées dans l'état de l'évolution des soldes de fonds.

b) *Instruments dérivés*

Les instruments financiers dérivés sont présentés au bilan à la juste valeur; les changements de la juste valeur sont constatés dans l'état de l'évolution des soldes de fonds, si le dérivé fait partie d'une relation de couverture, sinon les changements sont constatés à l'état des résultats.

Le Collège utilise un swap de taux d'intérêts pour gérer le risque d'intérêt relié au financement de la résidence. Cet instrument financier dérivé répond aux critères requis pour l'application de la méthode de comptabilité de couverture. La direction a décidé d'appliquer cette méthode comptable au swap de taux d'intérêts.

Placements

Les placements sont classés à titre d'instruments financiers disponibles à la vente et ils sont évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes de valeur non réalisés sont reconnus dans le solde du Fonds correspondant. Toutes autres baisses de valeur autres que temporaires et tous gains et pertes réalisés sur disposition sont reflétés dans le revenu net d'investissement.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le Fonds d'immobilisations. Les immobilisations corporelles acquises par dons au Collège sont inscrites à l'actif du Fonds d'immobilisations à leur juste valeur estimative.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation :

Bâtiments	40 ans
Résidence	40 ans
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	20 ans
Améliorations locatives	5 à 10 ans
Droit de passage	49 ans
Mobilier et équipement	5 à 10 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Matériel roulant	5 à 10 ans
Fournitures	5 ans

Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et sont amorties lorsque l'actif est mis en service.

L'amortissement est inscrit comme dépense au Fonds d'immobilisations.

Association étudiante

Les états financiers ne représentent pas les actifs, les passifs, les produits et les charges de l'Association étudiante de la Cité collégiale Inc. car le Collège n'exerce pas d'influence notable sur les activités de cette entité.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux PCGR du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les estimations sont utilisées pour établir le recouvrement des débiteurs, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles, les frais courus et les avantages sociaux futurs.

3. GESTION DES CAPITAUX

À titre d'organisme sans but lucratif, le Collège est assujéti à la politique d'encadrement relative aux collèges d'arts appliqués et de technologie émise par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le Collège dépend des revenus générés sur une base annuelle, incluant les subventions reçues du Ministère.

Le capital du Collège se compose des soldes de fonds ainsi que des dettes à long terme tels que présentés dans le bilan consolidé. L'objectif du Collège, quant à la gestion du capital, est de maintenir sa capacité de continuer ses opérations sur une base annuelle.

Les sommes détenues dans le Fonds de dotation par la Fondation de la Cité Collégiale Inc. (la "Fondation") sont détenues dans les investissements décrits à la note 5 des états financiers. Un comité de placement revoit le rendement du Fonds de dotation sur une base semestrielle. La politique de placement de la Fondation, révisée le 28 mai 2008 par le conseil d'administration de la Fondation, décrit la répartition des actifs, qui se présente comme suit :

<u>Actif</u>	<u>Minimum</u>	<u>Cible</u>	<u>Maximum</u>
Encaisse et marché monétaire	nul %	5 %	30 %
Titres à revenu fixe	25 %	50 %	75 %
Actions canadiennes de grande capitalisation	10 %	20 %	30 %
Actions canadiennes de petite capitalisation	nul %	5 %	10 %
Actions américaines	5 %	10 %	15 %
Actions étrangères	5 %	10 %	15 %

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

3. GESTION DES CAPITAUX (suite)

Le Collège s'est conformé aux restrictions externes et à la politique de placement tout au long de l'exercice.

Les fonds affectés d'origine interne sont établis pour les engagements contractuels du Collège, le renouvellement des immobilisations corporelles ainsi que d'autres restrictions internes décrites à la note 11 des états financiers. Les dettes à long terme, décrites à la note 8 des états financiers, ne sont pas financées ni garanties par le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Il n'existe pas de clauses restrictives externes relatives aux dettes à long terme.

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	Solde au <u>début</u>	Acquisitions	(Dispositions)	Solde à <u>la fin</u>
Terrain - campus d'Ottawa	14 214 398 \$	- \$	- \$	14 214 398 \$
Bâtiment - campus d'Ottawa	83 671 291	27 299 656	-	110 970 947
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	16 869 169	-	-	16 869 169
Résidence	12 667 292	-	-	12 667 292
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	5 797 969	-	-	5 797 969
Améliorations locatives	1 280 001	-	-	1 280 001
Droit de passage	140 000	-	-	140 000
Mobilier et équipement	29 619 854	2 031 444	-	31 651 298
Équipement informatique et logiciels	24 099 504	3 411 865	-	27 511 369
Matériel roulant	64 423	-	-	64 423
Fournitures	1 161 820	-	-	1 161 820
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	-	-	940 289
Construction en cours	27 590 968	796 271	(27 590 968)	796 271
	<u>218 116 978 \$</u>	<u>33 539 236 \$</u>	<u>(27 590 968) \$</u>	<u>224 065 246 \$</u>
Amortissement cumulé		Amortissement <u>de l'exercice</u>	(Dispositions)	Solde à <u>la fin</u>
Bâtiment - campus d'Ottawa	31 505 503	2 860 874 \$	- \$	34 366 377
Bâtiment - Centre des Métiers d'Orléans	281 153	421 729	-	702 882
Résidence	2 860 239	316 356	-	3 176 595
Aménagement du terrain - campus d'Ottawa	4 522 533	285 752	-	4 808 285
Améliorations locatives	141 497	165 695	-	307 192
Droit de passage	45 712	2 857	-	48 569
Mobilier et équipement	27 219 469	1 452 418	-	28 671 887
Équipement informatique et logiciels	22 747 446	1 996 691	-	24 744 137
Matériel roulant	52 423	6 000	-	58 423
Fournitures	580 909	-	-	580 909
Équipement informatique loué en vertu de contrats de location- acquisition	940 289	-	-	940 289
	<u>90 897 173</u>	<u>7 508 372 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>98 405 545</u>
Valeur nette	<u>127 219 805 \$</u>			<u>125 659 701 \$</u>

LE COLLÈGE D'ART APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

5. PLACEMENTS

	2012		2011	
	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>	<u>Coût</u>	<u>Juste valeur et valeur comptable</u>
Fonds de fonctionnement				
Encaisse	1 904 \$	1 904 \$	66 \$	66 \$
Dépôts à terme, taux variant de 1,07 % à 1,9 % (2011 - taux de 1,25 %), échéant à différentes dates jusqu'en février 2014	2 402 773	2 402 773	2 373 500	2 373 500
Obligations d'épargne à taux effectif de 5,066 % échéant en novembre 2014	100 263	111 112	100 263	100 263
	2 504 940 \$	2 515 789 \$	2 473 829 \$	2 473 829 \$
Fonds de dotation				
Encaisse	1 720 123 \$	1 720 123 \$	1 569 782 \$	1 569 782 \$
Dépôts à terme, taux variant de 0,65 % à 1,85 % (2011 - taux variant de 1,54 % à 4,0 %), échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2016	243 730	243 730	237 855	237 855
5 000 parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium à 10,00 \$ chacune, taux de rendement minimum de 5,75 % ajusté annuellement	50 000	50 000	50 000	50 000
Titres à revenu fixe	3 088 524	3 136 472	2 305 297	2 293 719
Fonds d'obligations	1 333 562	1 374 863	990 991	1 007 068
Actions canadiennes	1 184 772	1 224 907	1 608 431	1 836 934
Fonds d'actions canadiennes	-	-	337 952	458 506
Fonds d'actions mondiales	839 166	884 920	1 812 443	1 847 908
Fonds de placements alternatifs	1 027 933	1 030 861	-	-
	9 487 810 \$	9 665 876 \$	8 912 751 \$	9 301 772 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

5. PLACEMENTS (suite)

Détermination de la juste valeur

La juste valeur de l'encaisse est comparable à son coût. La juste valeur des dépôts à terme, des obligations d'épargnes, parts privilégiées de la Caisse Populaire Trillium, des titres à revenu fixe, des fonds d'obligations, des actions canadiennes et des fonds d'actions canadiennes, mondiales et de placements alternatifs sont évaluées au cours du marché en date de fin d'exercice.

Risque lié aux placements

En investissant dans des instruments financiers, le Collège s'expose au risque inhérent qu'un émetteur d'instrument financier ne puisse faire face à ses obligations à la date convenue. Le risque maximum auquel s'expose le Collège est égal à la juste valeur des placements.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. Les placements du Collège se trouvent majoritairement en encaisse, dans des fonds d'obligations, dans des dépôts à terme, dans des actions canadiennes, dans des titres à revenu fixe, dans des fonds d'actions canadiennes, dans des fonds d'actions mondiales et dans les fonds de placements alternatifs. La direction est d'opinion que les concentrations décrites ci-dessus ne représentent pas de risque excessif.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

6. APPORTS REPORTÉS À COURT TERME

Les apports reportés à court terme se rapportent aux fonds reçus au cours de l'exercice qui sont destinés à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	Fonds de fonctionnement	Fonds d'immo- bilisations	Fonds assujetti à des restrictions	2012 <u>Total</u>	2011 <u>Total</u>
Solde au début de l'exercice	3 065 166 \$	1 338 042 \$	278 122 \$	4 681 330 \$	9 889 834 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	5 241 718	191 556	667 864	6 101 138	7 395 491
Transfert aux apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	(550 071)	-	(550 071)	(5 256 518)
Constatés à titre de revenus	(5 764 022)	(191 556)	(587 663)	(6 543 241)	(7 347 477)
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 542 862 \$</u>	<u>787 971 \$</u>	<u>358 323 \$</u>	<u>3 689 156 \$</u>	<u>4 681 330 \$</u>

7. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent le montant non amorti des apports reçus ayant servi à l'acquisition ou à la construction d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Solde au début de l'exercice	97 811 541 \$	78 109 373 \$
Apports reçus ou à recevoir au cours de l'exercice	1 806 677	16 692 310
Transfert des apports reportés à court terme	550 071	5 256 518
Dons reçus au cours de l'exercice	-	2 064 299
Constatés à titre de revenus	(5 305 391)	(4 310 959)
Solde à la fin de l'exercice	<u>94 862 898 \$</u>	<u>97 811 541 \$</u>

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

8. DETTE À LONG TERME

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Emprunt sur la résidence, 6,39 % suite à l'effet du swap de taux d'intérêt, remboursable par versements mensuels de 84 500 \$, capital et intérêts, échéant en août 2027	9 757 294 \$	10 125 682 \$
Valeur négative du swap de taux d'intérêt sur l'emprunt de la résidence	2 802 802	1 949 996
Emprunt sur la résidence, 2,92 %, remboursable par versements mensuels de 7 884 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2013	<u>622 865</u>	<u>717 478</u>
	13 182 961	12 793 156
Portion échéant à court terme	<u>485 995</u>	<u>463 001</u>
	<u>12 696 966 \$</u>	<u>12 330 155 \$</u>

La direction du Collège à l'intention de refinancer l'emprunt sur la résidence en octobre 2013. Les versements de la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et années subséquentes s'établissent comme suit :

2013	485 995 \$
2014	510 424
2015	536 378
2016	563 952
2017	593 247
Années subséquentes	<u>7 690 163</u>
	<u>10 380 159 \$</u>

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les employé(e)s du Collège participent aux régimes de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie administrés par le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie et la Caisse de retraite des enseignants de l'Ontario. En vertu de ces régimes, le Collège verse des cotisations équivalentes à celles des employé(e)s. Les cotisations de l'employeur versées au régime au cours de l'exercice par le Collège s'élèvent à 4 112 075 \$ (3 764 606 \$ en 2011). Ces montants sont inclus dans les dépenses du Fonds de fonctionnement.

Autres régimes d'avantages sociaux

De concert avec les autres collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, le Collège offre des prestations contractuelles à ses employé(e)s retraité(e)s ainsi que certaines prestations pour soins de santé à ses employé(e)s en invalidité de longue durée. Le Collège comptabilise, au cours des périodes pendant lesquelles les employé(e)s rendent des services au Collège, le coût de certains avantages complémentaires de retraite que l'entité prévoit fournir après le départ à la retraite, tel qu'établi sur une base annuelle par les actuaires des régimes. Suite à une modification des régimes, le Collège a comptabilisé une dépense de 5 000 \$ (31 000 \$ en 2011) pour augmenter le solde du passif à 551 000 \$ en fin d'exercice (546 000 \$ en 2011) ainsi qu'une réduction de la dépense pour un montant de 30 750 \$ (30 750 \$ en 2011). La dépense nette comptabilisée aux avantages sociaux futurs est un recouvrement de 25 750 \$ (de 250 \$ en 2011).

Congés de maladies monnayables

En vertu des conventions collectives en vigueur, le Collège doit verser à certain(e)s employé(e)s un montant équivalent à un maximum de 50 % des congés de maladie cumulés, lorsque ces employé(e)s ont acquis dix années de service ou plus au moment où ils (elles) quittent leur emploi ou prennent leur retraite.

Le montant des congés de maladie monnayables assujettis à ces dispositions et se rattachant aux employé(e)s du Collège qui étaient auparavant en fonction aux Collèges Algonquin et St-Laurent est comptabilisé au passif du bilan dans les salaires et retenues exigibles. Jusqu'au 31 mars 2004, le Collège comptabilisait une subvention à recevoir équivalente au passif. Durant l'exercice 2004 - 2005, le Ministère de la Formation et des Collèges et Universités a modifié son mode de financement de ces congés. Dorénavant, une partie seulement de ces congés sera financée par le Ministère, et le montant comptabilisé au titre de subvention à recevoir est ajusté en conséquence.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Les hypothèses suivantes ont été utilisées pour calculer le passif pour autres régimes d'avantages sociaux :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Rendement sur les actifs	3.3%	3.3%
Taux d'escompte	4.20%	4.75%
Augmentation des coûts médicaux		
- Hôpital	4.5%	4.5%
- Médicaments	10.5% en 2011, diminuant à 4.5% en 2026	10.5% en 2011, diminuant à 4.5% en 2026
- Autres coûts médicaux	4.5%	4.5%
- Soins de la vue / auditifs	4.5%	4.5%
Augmentation de la prime médicale	8.0% en 2011, diminuant à 4.5% en 2026	8.0% en 2011, diminuant à 4.5% en 2026
Coût de soins dentaires et d'augmentation de la prime	4.5%	4.5%
Taux de mortalité	1994 Tableau de mortalité des retraités non assurés (générations)	1994 Tableau de mortalité des retraités non assurés (générations)
Taux de retraite	7,0% par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 40% par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite, le reste à 65 ans	7,0% par an à partir de l'admissibilité à une pension réduite, augmentant à 40% par an après avoir atteint l'admissibilité à une pension non réduite, le reste à 65 ans

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE
Notes complémentaires
de l'exercice clos le 31 mars 2012

10. FONDS DE DOTATION

Les fonds constatés à titre de dotation représentent principalement les contributions reçues dans le cadre du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario. Les contributions reçues par ce fonds doivent être maintenues en permanence par le Collège et les intérêts gagnés sur ces sommes sont distribués sous forme de bourses aux étudiant(e)s.

Par ailleurs, l'excédent des intérêts gagnés sur les bourses émises aux étudiant(e)s est présenté dans les apports reportés du Fonds de fonctionnement.

	Fonds d'initiatives pour les étudiant(e)s de l'Ontario		Fiducie de l'Ontario en soutien aux étudiant(e)s	Autres	2012 Total	2011 Total
	Phase 1	Phase 2				
Dons reçus entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012						
Dons en argent appariés entre le 1 ^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012	- \$	- \$	79 810 \$	- \$	79 810 \$	276 385 \$
Dons en argent non appariés	-	-	193 884	-	193 884	145 980
Total des dons en argent	- \$	- \$	273 694 \$	- \$	273 694 \$	422 365 \$
Fonds de dotation						
Solde au début	1 441 134 \$	813 723 \$	6 511 506 \$	610 984 \$	9 377 347 \$	8 226 787 \$
Apports reçus durant l'exercice	-	-	273 694	-	273 694	422 365
Gain (perte) non réalisé de l'exercice sur les actifs financiers disponibles à la vente	(33 861)	(19 119)	(143 619)	(14 356)	(210 955)	451 810
Fonds appariés reçus/à recevoir du MFCU en 2011-2012	-	-	225 790	-	225 790	276 385
Solde à la fin de l'exercice	1 407 273 \$	794 604 \$	6 867 371 \$	596 628 \$	9 665 876 \$	9 377 347 \$
Fonds disponibles pour des bourses						
Solde au début de l'exercice	34 450 \$	19 458 \$	137 529 \$	12 212 \$	203 649 \$	193 851 \$
Revenus de placements	51 065	28 831	230 728	21 096	331 720	211 584
Bourses émises	(41 342)	(23 351)	(165 042)	(29 500)	(259 235)	(201 786)
Fonds disponibles pour des bourses à la fin de l'exercice	44 173 \$	24 938 \$	203 215 \$	3 808 \$	276 134 \$	203 649 \$
Nombre de bénéficiaires	50	28	199	44	321	264
Coûts des fonds affectés d'origine externe	1 425 521 \$	804 906 \$	6 944 074 \$	589 445 \$	9 763 946 \$	9 191 975 \$
Juste valeur des fonds affectés d'origine externe	1 451 446 \$	819 544 \$	7 070 586 \$	600 436 \$	9 942 012 \$	9 580 996 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

11. SOLDES DES FONDS AFFECTÉS D'ORIGINE INTERNE

En 2012, le Conseil d'administration du Collège a grevé d'affectations d'origine interne des actifs nets totalisant 476 984 \$ (2 465 809 \$ en 2011). Ces affectations s'établissent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fonds de fonctionnement		
Réserve pour engagements	60 040 \$	11 176 \$
Fonds d'immobilisations		
Programme de renouvellement des bâtiments	391 212	366 603
Achats futurs d'immobilisations corporelles	-	2 062 298
Fonds assujetti à des restrictions	25 732	25 732
	476 984 \$	2 465 809 \$

12. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Subventions à recevoir	(1 454 544) \$	2 970 654 \$
Apports reportés	(442 103)	48 014
Débiteurs	574 601	(387 970)
Stocks	9 224	(1 947)
Frais payés d'avance	5 892	47 152
Intérêts à recevoir	(7 512)	(6 068)
Créditeur	(1 862 396)	3 443 980
Salaires payables	(1 771 513)	323 668
Avantages sociaux futurs	30 750	30 750
	(4 917 601) \$	6 468 233 \$

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

13. ENGAGEMENTS

Location d'immeubles

Le Collège s'est engagé en vertu de contrats de location d'immeubles à verser des loyers de base et des montants supplémentaires basés sur les frais d'exploitation. Ces baux échoient à différentes dates jusqu'en août 2015.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

2013	261 086	\$
2014	261 086	
2015	261 086	
2016	102 668	

Location de photocopieurs

Le collège s'est engagé en vertu d'un contrat de location de photocopieurs à verser un montant de base et des montants supplémentaires basés sur l'utilisation. Ce contrat se termine en janvier 2013.

Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat pour les prochains exercices s'élèvent ainsi :

2013	191 012	\$
-------------	----------------	-----------

Entente pour achats de temps publicitaires

En 2011, le Collège a conclu une entente de 3 ans venant à échéance en août 2013 pour l'achat de temps publicitaires. Selon cette entente, le Collège s'est engagé à investir, en achats de temps publicitaire, un montant minimum de 300 000 \$ par an pour un montant minimum total de 900 000 \$.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

14. ÉVENTUALITÉS

Lettres de garantie

En date du 31 mars 2012, le Collège avait émis une lettre de cautionnement de 43 350 \$ venant à échéance en juin 2012, pour des travaux sur un terrain du Collège, une lettre de cautionnement de 12 000 \$ venant à échéance en septembre 2012 pour la construction d'un pavillon et une lettre de cautionnement de 376 717 \$ venant à échéance en août 2012 pour la construction d'un autre pavillon.

Le Collège dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$ portant intérêts au taux de base de l'institution financière, renégociable en août 2012; au 31 mars 2012, cette marge n'était pas utilisée.

Montants octroyés en vertu d'entente

Dans le cours normal de ses activités, le Collège signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution des projets qui sont assujettis à des modalités qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables du Collège pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement à l'organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Plaintes et griefs

Dans le cours normal de ses activités, le Collège fait l'objet de diverses plaintes et griefs. Bien que l'issue de ces plaintes et griefs ne puisse être connue à l'heure actuelle, la direction est d'avis que celles-ci n'auront pas d'effet défavorable significatif sur les états financiers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des subventions à recevoir, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des crédateurs et frais courus, et des salaires et retenues exigibles correspondent approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des montants à recevoir n'est pas déterminable étant donné l'absence de modalités de remboursement.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Notes complémentaires

de l'exercice clos le 31 mars 2012

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risques de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt auxquels les bénéficiaires du Collège sont exposés, surviennent à cause des fluctuations des taux d'intérêt. Le Collège est exposé à des risques dus au taux d'intérêt de ses placements et de sa dette à long terme.

Risques de crédit

Des risques de crédit se présentent lorsque certains étudiants et autres groupes ne font pas face à leurs obligations. Le Collège est exposé au risque de crédit provenant des débiteurs. Le Collège limite le montant de crédit avancé si nécessaire.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE LA CITÉ COLLÉGIALE

Subventions

de l'exercice clos le 31 mars 2012

	<u>Fonds de fonctionnement</u>	<u>Fonds d'immobilisations</u>	<u>2012 Total</u>	<u>2011 Total</u>
SUBVENTIONS				
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités				
Fonctionnement	36 977 691 \$	2 098 218 \$	39 075 909 \$	38 893 628 \$
Impôts fonciers	308 850	-	308 850	274 725
Service d'emplois d'été	886 273	-	886 273	880 933
Service emploi	1 926 087	-	1 926 087	1 809 054
Alphabétisation et formation de base	1 286 464	-	1 286 464	1 507 380
Apprentissage et projets spéciaux	2 153 573	-	2 153 573	2 260 192
Aide financière	209 573	-	209 573	322 158
Autres	1 436 827	-	1 436 827	1 096 039
	45 185 338	2 098 218	47 283 556	47 044 109
Autres sources	1 406 463	-	1 406 463	1 087 376
	46 591 801 \$	2 098 218 \$	48 690 019 \$	48 131 485 \$

**LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS ET DE TECHNOLOGIE
LA CITÉ COLLÉGIALE**

Services associés
de l'exercice clos le 31 mars 2012

	<u>Magasin scolaire</u>	<u>Services alimentaires</u>	<u>Résidence</u>	<u>Stationnements et services complémentaires</u>	2012 Total	2011 <u>Total</u>
ACTIVITÉS D'OPÉRATIONS						
Chiffre d'affaires	- \$	- \$	2 424 631 \$	1 629 555 \$	4 054 186 \$	4 008 202 \$
Couverture du service de la dette du Fonds d'immobilisations	-	-	(1 116 863)	-	(1 116 863)	(1 139 724)
	-	-	1 307 768	1 629 555	2 937 323	2 868 478
Frais d'exploitation	-	-	1 267 805	468 475	1 736 280	1 686 666
Bénéfice d'exploitation	-	-	39 963	1 161 080	1 201 043	1 181 812
ACTIVITÉS D'IMPARTITION						
Royautés	54 643	220 332	-	-	274 975	307 702
Facturation de services	-	-	-	111 509	111 509	106 612
	54 643	220 332	-	111 509	386 484	414 314
Frais d'exploitation	-	26 358	-	63 651	90 009	17 638
Bénéfice d'impartition	54 643	193 974	-	47 858	296 475	396 676
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	54 643 \$	193 974 \$	39 963 \$	1 208 938 \$	1 497 518 \$	1 578 488 \$